



# COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : [mairie.saesso@wanadoo.fr](mailto:mairie.saesso@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 5 février 2018

Conseillers élus : 15

**Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire**

En fonction : 14

**Membres présents** : FOURNIER Christiane - HINDENNACH Gérard - FALK Éric, Adjoints  
BAERMANN Fabrice - HEIM Marc - MULLER Cécile - RIFF Dominique - SCHARSCH Julien,  
DURANDOT Matthieu en réunion au SIVOS (procuration à BAERMANN Fabrice)

Présents : 9

**Membres excusés** : DORVAUX Olivier (procuration à MULLER Cécile)  
BAEHL Nicolas (procuration à FOURNIER Christiane)  
HEITZ Isabelle - KEITH Hervé

Compte-rendu affiché

le 16/02/2018

#### Ordre du Jour

M. le Maire relève l'absence de nombreux conseillers et exprime son mécontentement.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 4 décembre 2017**

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2017.

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2. Travaux**

##### **2.1 Accessibilité à l'espace communal et au groupe scolaire Les Perdrix**

M. le Maire présente le projet de sécurisation pour l'accès haut du groupe scolaire et de l'espace communal réalisé par l'architecte Trumpff de Wasselonne.

Cette étude présente les travaux à effectuer afin de sécuriser, à long terme, cette voie d'accès qui se dégrade continuellement sous l'effet du glissement du terrain dû aux fortes pluies et aux eaux de ruissellement.

Les travaux prévus consolideront le talus et permettront de refaire la couche de roulement tout en intégrant en partie les contraintes liées à l'accessibilité des bâtiments.

Il est par ailleurs proposé un chemin au bas du talus, derrière les buts du terrain de foot, afin de faciliter l'accès piétonnier à l'espace communal. Le projet, en l'état, reste à améliorer mais répond au cahier des charges demandé. Il restera à revoir le problème de l'évacuation des eaux pluviales.

M. le Maire précise que le projet doit être déposé avant le 15 février 2018 à la préfecture pour l'obtention de la DETR mais qu'il y a toujours possibilité de revoir le dossier présenté notamment en ce qui concerne la technique proposée pour le maintien du talus.

Le projet présenté se décompose en trois parties : les travaux de voirie, de serrurerie et d'éclairage public. Le montant total des travaux s'élève à 241 406.30€ ht.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, avec voix 10 Pour et 2 Abstentions

- décide de valider le projet de sécurisation réalisé par M.Trumpff , Architecte de Wasselonne
- demande à M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et auprès du Conseil Départemental
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

## **2.2 Elagage et nettoyage**

M. le Maire présente un devis de Forêt Services Schneider de Singrist d'un montant HT de 2.700 € pour des travaux forestiers notamment

- au parking de la salle polyvalente : la taille des haies et coupe des arbres le long du parking en prévision de son agrandissement
- à la rue des Prés : coupe des arbres et des ronces avec maintien de quelques haies
- au lavoir des champs : étêtement des saules et coupe des aulnes

Le bois résultant des coupes pourra être récupéré par toute personne intéressée.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux à Forêt Services Schneider – 34 rue du 21 Novembre à 67440 Singrist, pour un montant de 2.700 € HT
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

## **2.3 Eclairage public**

M. le Maire indique qu'il reste une quarantaine de lampes (hors lanternes) à remplacer dans le village. Il soumet un devis de KAH Electricité de Marlenheim d'un montant HT de 18.960 € pour le remplacement de 40 lanternes d'éclairage public

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux à Electricité KAH - 2 rue d'Oslo à 67520 Marlenheim, pour un montant de 18.960 € HT
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

## **2.4 Remplacement des lampes au groupe scolaire**

M. le Maire expose le problème des néons des plafonniers des salles de classe de l'école qui doivent régulièrement être remplacés. Cela représente un coût annuel important aussi propose-t-il de procéder à un essai dans une salle de classe en remplaçant les actuels plafonniers par des luminaires encastrés LED. Si cette expérience s'avère concluante, le remplacement des plafonniers pourra être étendu à toutes les salles de classe en accord avec le SIVOS pour porter ce nouvel investissement.

Il soumet un devis de KAH Electricité de Marlenheim d'un montant HT de 1.412 € pour le remplacement, dans une salle de classe du rez-de-chaussée du groupe scolaire, des luminaires existants par des luminaires encastrés LED. Des mesures de luminosité seront également effectuées après la pose afin de respecter la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux à Electricité KAH – 2 rue d'Oslo à 67520 Marlenheim, pour un montant de 1.412 € HT
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

## **3. Matériel**

### **3.1 Remplacement du chauffe-eau au Club-House**

M. le Maire informe les membres de la nécessité de remplacer le chauffe-eau dans les vestiaires du Club-House.

Il soumet un devis de R.ZIMMERMANN de Duntzenheim d'un montant HT de 2.373,10 € pour le remplacement du chauffe-eau au Club-House

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux à R.ZIMMERMANN - 4 rue de Saverne à Duntzenheim, pour un montant de 2.373,10 € HT
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

### **3.2 Acquisition de matériel de désherbage**

M. le Maire informe les membres de la nécessité d'acquérir du matériel pour l'entretien des espaces verts et donne la parole à M. Eric FALK, adjoint, afin qu'il présente les différents modèles testés avec leurs avantages et inconvénients éventuels.

In fine M. FALK propose d'acquérir :

- un désherbeur thermique qui fonctionne avec batterie lithium et qui peut être utilisé pour le nettoyage des dalles et pavés.
- un taille-haie télescopique ainsi qu'une bineuse-sarclouse Cultivion qui pourra également servir à la section arboricole

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir ce matériel chez KRAUTH - 7 rue du Foulon à 67500 Haguenau pour un montant de 3.707,60 € HT
- sollicite une participation de 700 ht € à la section arboricole de Saessolsheim
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

### **3.3 Acquisition de tables**

M. le Maire informe que plusieurs tables du local jeunes sont hors d'usage et que les tables de l'espace communal mis à disposition de la Ruche sont difficiles à manœuvrer par le personnel.

Il propose d'acquérir des tables modulables qui faciliteront leur utilisation ainsi que leur rangement.

Il donne la parole à Mme Christiane FOURNIER, 1<sup>ère</sup> adjointe afin qu'elle présente les divers modèles proposés par l'entreprise ARRO.

Mme FOURNIER propose que le financement de 6 tables destinées à l'ALSH la Ruche soient prises en charge par la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir 9 tables modulables pour l'espace communal pour un montant de 4672.8 € HT
- demande à M. le Maire de solliciter la communauté de communes du Pays de Saverne pour l'acquisition de 6 tables
- décidé d'acquérir 2 tables modulables pour le local des jeunes pour un montant de 881,56 € et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

### **3.4 Acquisition pots de fleurs**

M. le Maire informe les membres de la nécessité d'acquérir 6 pots de fleurs pour remplacer les bacs en béton défectueux.

Il présente un devis de la société ATECH de Maizière en Mauges d'un montant HT de 1.265 €

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir 6 pots de fleurs Extravase Ø 800 chez ATECH – ZI de l'Appentière à 49307 Maizière en Mauges pour un montant de 1.265 € HT
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

### **3.5 Laveuse pour la salle polyvalente**

M. le Maire informe les membres de la nécessité d'acquérir une nouvelle laveuse pour la salle polyvalente et donne la parole à M. Eric FALK, adjoint, afin qu'il présente les différents modèles testés.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir une autolaveuse Discomatic Mambo chez SOPROLUX – 8 rue Alfred Kasler à 67300 Schiltigheim pour un montant de 4.285€ HT
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

## **4 Travaux de mise en sécurité**

### **4.1 Eglise**

M. le Maire informe les membres du passage de SOCOTEC pour la vérification des bâtiments.

Suite à ce contrôle, un rapport annuel préconisant des travaux de mise en conformité a été établi pour l'église. Les travaux à effectuer concernent le remplacement du coffret de distribution de la chaudière, le remplacement du coffret de distribution au 2<sup>ème</sup> étage et la mise en place d'un coffret électrique dans les combles au 2<sup>ème</sup> étage.

M. le Maire soumet un devis de KAH Electricité de Marlenheim d'un montant HT de 2.407 € pour la mise en conformité des installations électriques de l'église selon le rapport de la société SOCOTEC.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux à Electricité KAH - 2 rue d'Oslo à 67520 Marlenheim, pour un montant de 2.407 € HT
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

#### **4.2 Groupe scolaire.**

Les travaux préconisés par la société Alsace Incendie suite au contrôle effectué pour le groupe scolaire est de remplacer 6 blocs autonomes.

M. le Maire soumet un devis d'un montant HT de 680 € pour le remplacement de 6 blocs autonomes au groupe scolaire selon le rapport de la société.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux à Alsace Incendie , pour un montant de 680 € HT
- demande la prise en charge en totalité du montant par le SIVOS, soit 680 € HT
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

#### **5. Projet environnemental de la " Feldwasch "**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec l'Office National des Forêts pour une étude préliminaire pour l'aménagement environnemental du site de la Feldwasch, aux lieux dits Riedmatt et Flache Riss.

La commune souhaite diversifier son offre de promenade aux habitants et aux promeneurs (aux géo-cacheurs par exemple) par la création notamment d'un sentier d'interprétation ludo-pédagogique.

Cet aménagement pourra être équipé par d'autres petites infrastructures, notamment pédagogiques nécessaires à la bonne information des visiteurs.

En aucun cas le site ne devra être dénaturé mais au vu de son potentiel, il est possible d'accentuer son attractivité environnementale.

Il devra autant favoriser les refuges pour la faune et protéger la flore. Les sentiers des croix rurales seront intégrés à cette étude.

M. le Maire propose de délibérer sur l'étude préliminaire liée à cet aménagement d'ensemble et notamment d'un sentier d'interprétation établi par l'Office National des Forêts de Haguenau pour un montant HT de 4.640 €.

Après discussion et après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, avec voix 10 Pour et 2 Abstentions

- décide de valider l'étude préliminaire par l'ONF de Haguenau pour un montant de 4.640 € HT
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

#### **6. Animations communales 2018**

M. le Maire donne la parole à Mme FOURNIER, 1<sup>ère</sup> adjointe qui énonce les différentes animations :

- 02/04 : chasse aux œufs organisée par la commission jeunesse et vie associative
- 06/05 : visite du village et accueil du conseil municipal de Niederstinzelt
- 04/05 et 06/07 : marché du terroir sur la place de l'école
- 11/11 : Armistice 14-18

#### **7. Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Assainissement**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au transfert complémentaire de compétences effectué par le SIVOM de la Vallée du Rohrbach au SDEA valant transfert complet de la compétence "assainissement", il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;

**VU** les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 26 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

Après avoir entendu les explications fournies par M. le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**de désigner** en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA

- **Pour l'assainissement : M. Fabrice BAERMANN** délégué de la Commune de SAESSOLSHEIM au sein de la Commission Locale Assainissement et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA

## 8. Divers

### Incivilités :

M. le Maire informe les membres du conseil avoir pris contact avec la gendarmerie afin de régler différents problèmes d'incivilités, à savoir le non-respect de la vitesse aux entrées du village et des priorités à droite. Après maintes relances adressées à des riverains restées sans effet, il a également signalé à la gendarmerie le stationnement des véhicules sur les trottoirs, qui oblige les piétons à emprunter la route.

Le problème des voitures-ventouses qui sont garées à longueur de journée a également été évoqué.

La gendarmerie procédera à des contrôles aux entrées du village dans les prochains temps et verbalisera les conducteurs indécents.

### Biens communaux :

Après réflexion le conseil municipal décide de relouer une partie des parcelles communales vacantes au travers de baux environnementaux. Une parcelle devra être réensemencée en herbe afin de maintenir la zone humide. Mr le Maire est chargé de prendre l'attache avec les agriculteurs-éleveurs susceptibles d'être intéressés.

La parcelle concernée est référencée comme suit: section 32 - n° 92 au lieu dit Forstallmend d'une surface concernée de 1ha environ.

### Dates à retenir :

19/02 : Commission des Finances à 20h

19/03 : Conseil Municipal à 20h

Suivent les signatures des membres présents :

MULLER Dominique	FOURNIER Christiane	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
BAEHL Nicolas	BAERMANN Fabrice	DORVAUX Olivier	DURANDOT Mathieu
HEIM Marc	HEITZ Isabelle	KEITH Hervé	MULLER Cécile
RIFF Dominique	SCHARSCH Julien		

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.